

## CRISE ÉNERGÉTIQUE – CONSEIL EUROPÉEN

### Le CLEEE et PERIFEM demandent le plafonnement du prix de l'énergie et l'intégration de l'ensemble des entreprises pour éviter un risque majeur sur l'économie

Paris, le 9 septembre 2022 – Alors que les ministres européens se retrouvaient aujourd'hui pour prendre des mesures pour limiter l'impact de la crise énergétique suite au projet de régulation exceptionnelle du marché de l'électricité proposé mercredi par la Commission Européenne, le CLEEE (association de grands consommateurs industriels et tertiaires français d'électricité et de gaz) et Perifem (fédération technique du commerce) demandent au gouvernement d'aller plus loin pour éviter un désastre économique lié à un coût de l'énergie exponentiel et non régulé.

Aujourd'hui, les ministres européens se sont concertés et ont étudié les solutions présentées par la présidente de la Commission européenne pour faire face à la crise énergétique qui déferle sur l'ensemble de l'Europe.

**Les propositions présentées par la Commission ne sont pas suffisantes pour endiguer le désastre économique d'un coût de l'électricité soumis aux aléas d'un marché devenu purement émotionnel et déconnecté de toute réalité physique.**

Alors que produire de l'électricité en France a un coût de revient moyen bien inférieur à 100 €/MWh, le prix du marché pour cet hiver dépasse les 900 €, un niveau insupportable dans le temps, qui aboutirait à un **triplément de la facture pour les entreprises** (à minima 1,5 milliard d'euros par an pour les seuls distributeurs alimentaires).

**Le marché de l'énergie pour les professionnels doit être réformé et régulé au plus vite.**

Les annonces d'arrêts de production se multiplient partout en Europe, dans de nombreux secteurs industriels, faisant planer un risque majeur de pénuries cet hiver. En Belgique, la fédération représentative de la distribution annonce un risque de fermeture de 40% des entreprises alimentaires.

Selon les mesures prévues par la Commission, les producteurs d'électricité infra-marginaux (c'est-à-dire les producteurs utilisant les énergies renouvelables, le nucléaire et le lignite, dont les coûts d'exploitation sont faibles et qui ont le plus profité des prix élevés du gaz) verraient leurs revenus issus du marché spot<sup>1</sup> plafonnés à 200 €/MWh, l'excédent étant prélevé par les États membres pour aider certains consommateurs (particuliers, TPE, PME à hauteur de 80%). **Or ce projet n'est pas suffisant** : en n'intervenant pas directement sur le prix du spot, le projet risque d'avoir un effet limité sur les prix de marché. Et, surtout, **l'exclusion des entreprises du bénéfice du dispositif** (sauf PME et TPE), qui doivent faire face elles aussi à des coûts qui explosent, **le rend tout à fait inopérant.**

**Cette proposition est donc très loin d'être à la hauteur des enjeux : nous devons nous appuyer sur d'autres leviers :**

- **La remontée du plafond de l'ARENH** (c'est-à-dire l'accès aux fournisseurs alternatifs à un prix régulé à l'électricité nucléaire historique) à 120 TWh. Cette mesure permettra de sauver le tissu productif et commercial français et d'éviter ainsi des coûts économiques et sociaux astronomiques qu'engendreraient des cessations d'activités.
- **Le plafonnement du prix du gaz utilisé pour la production de l'électricité** à l'instar de ce qui a été fait avec succès en Espagne (le prix du marché en Espagne est 3 fois moins élevé qu'en France). Cette mesure, financée par l'État (avec un effet de levier très important) permettra d'assurer une production d'électricité plus abordable pour les entreprises françaises et européennes.
- **Le plafonnement du prix du marché spot** pour tous les producteurs. La seule annonce des mesures européennes a abouti à une baisse de 50% des prix du marché 2023 en une semaine.
- Ou si nécessaire, la mise en place exceptionnelle au titre de 2023 **d'un tarif réglementé d'urgence accessible à toutes les entreprises** pour la durée de la crise (2023 à minima), et fixé mensuellement à un niveau reflétant le coût moyen de production de l'électricité (moyenne pondérée des coûts de production des moyens non thermiques et des moyens thermiques) pour éviter la spéculation.

**Contact presse :** Émilie Delozanne - Plegma – [emilie.delozanne@plegma.fr](mailto:emilie.delozanne@plegma.fr) - +33 (0)6 30 60 87 35

#### À propos de Perifem :

*Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. Plus d'infos sur [www.perifem.com](http://www.perifem.com) et [www.magasinsresponsable.com](http://www.magasinsresponsable.com)*

#### À propos du CLEEE :

*Le CLEEE est une association de grands consommateurs industriels et tertiaires français d'électricité et de gaz. Par des contacts réguliers avec les pouvoirs publics et des échanges internes, il s'efforce de préserver la compétitivité de nos entreprises et d'offrir à nos membres la meilleure visibilité sur les évolutions réglementaires. Il représente des entreprises françaises de toutes tailles, grandes consommatrices d'électricité dans des domaines aussi divers que les services publics (SNCF, Aéroports de Paris, RATP, La Poste), l'environnement (Veolia, SAUR), les télécommunications (Bouygues Télécom, Orange, TDF), les transports*

<sup>1</sup> Marché spot : marché sur lequel l'électricité est achetée du jour pour le lendemain, contrairement aux marchés à terme où elle est achetée en général pour l'année ou le trimestre suivant.

*(Geodis), l'hôtellerie et les services (Accor, Korian, ...), l'agro-alimentaire (Andros, Eureden, Lesaffre, Ouifield, Roullier, Sodiaal, Soufflet, Terrena, Vivescia, etc...), l'automobile (Valeo), les matériaux de construction (UNICEM, Basaltes, Imerys, Piveteau Bois), la métallurgie (fédération forges-fonderies, Winoa, ...), la chimie (Armor Group), la grande distribution (Auchan, Carrefour, Casino, Les Mousquetaires, Système U, Metro, PERIFEM), les semi-conducteurs (STMicroelectronics, ...), l'informatique et la communication (...), l'événementiel (Palais des Festivals et des Congrès de Cannes), les services bancaires (...),...*  
Ensemble, ces entreprises représentent près de 400 milliards d'Euros de chiffre d'affaires et environ 2 millions d'employés, très majoritairement en Europe.